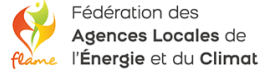


Mettre fin au «Deux poids, deux mesures» dans la rénovation d'ampleur

Tribune / Prise de position commune des professionnels de l'accompagnement des ménages (ingénierie technique, sociale et financière), des élus locaux et des entreprises et industriels de la rénovation globale.



La communauté des MAR



La politique nationale de rénovation énergétique fait face à une crise de cohérence. Tandis que le projet de loi « Relance Logement » de 2026 offre un sursis aux bailleurs pour re-louer leurs passoires thermiques, le Plan d'Électrification des Usages impose dès septembre 2026 une contrainte radicale aux ménages propriétaires : l'obligation de changer leur chaudière gaz performante sous peine d'exclusion totale du parcours de rénovation globale de MaPrimeRénov'.

«Pourquoi accorder 3 à 5 ans de délai à un investisseur bailleur, tout en exigeant d'un ménage modeste qu'il finance une PAC à 15 000 € immédiatement pour avoir le droit d'isoler ses combles, ses murs et d'installer une VMC ?»

Un «Sursis relance logement» pour une ingénierie globale

Permettre aux ménages dans le besoin de réaliser leurs rénovations d'ampleur en priorisant l'isolation thermique et la ventilation

Il ne s'agit pas de renoncer à la décarbonation, mais de la planifier intelligemment pour éviter l'abandon des chantiers. La priorité absolue des ménages doit être la rénovation de l'enveloppe et la ventilation (Isolation + VMC) pour assainir le bâti immédiatement et diminuer les besoins de chauffage et de rafraîchissement.

Conserver un chauffage combustible (si il est fonctionnel) ne doit pas être un motif d'exclusion des aides à la rénovation d'ampleur pour s'engager dans un projet de rénovation nécessaire.

Autoriser une dérogation de 3 à 5 ans sur le remplacement des systèmes de chauffage dans les rénovations d'ampleur pour permettre aux ménages de prioriser l'isolation de l'enveloppe et l'installation de la VMC dans leurs logements. Cela permet d'assainir durablement le logement et de réduire la précarité énergétique sans contraindre les ménages à des investissements prématurés.

Lancer le chantier d'une trajectoire budgétaire pluriannuelle pour décloisonner les parcours et globaliser l'approche du patrimoine bâti

La massification de la rénovation globale ne peut plus s'engager au rythme d'ajustements réglementaires permanents et indépendants les uns des autres.

"On ne peut pas subventionner une rénovation d'ampleur en 2026 sans regarder si les murs sont en train de se fissurer à cause de la sécheresse (RGA), si nous sommes situés dans une zone inondable ou si le logement est adapté au vieillissement du propriétaire."

Le diagnostic du bâti doit être complet afin de garantir un bon usage des aides à la pierre. La mise en œuvre d'une rénovation d'ampleur doit impérativement s'appuyer sur un **diagnostic de l'adaptation du logement** global et intégré. Ce diagnostic permettra d'adapter le bâti non seulement au défi climatique, mais aussi aux **risques émergents et sociétaux (confort d'été lors des vagues de chaleurs et canicules, résilience face aux inondations, retrait-gonflement des argiles (RGA), et adaptation à la perte d'autonomie)**.

En supprimant les silos administratifs actuels, nous substituerons à une logique de guichets multiples un parcours unique, cohérent et global. **La rénovation d'ampleur doit désormais s'imposer comme le levier central de notre politique du logement : elle ne se limite plus à la simple performance énergétique, mais embrasse la résilience structurelle face aux risques climatiques, l'amélioration du confort estival et l'adaptation aux besoins des occupants.**

Enfin, c'est en s'appuyant sur l'expérience quotidienne de ceux qui conçoivent et déploient ces projets chez les Français que nous substituerons aux ajustements réglementaires une trajectoire budgétaire réaliste, garantissant la pérennité de notre parc bâti à l'horizon 2050.

Nous appelons à lancer le chantier d'une loi de programmation pluriannuelle de l'adaptation du logement, en dialogue avec les acteurs de terrain. Elle seule permettra d'offrir la visibilité financière et technique à long terme dont la filière a besoin pour planifier ses investissements industriels, recruter et former massivement la main-d'œuvre qualifiée, et mettre fin aux cycles de «stop-and-go» réglementaires et budgétaires qui paralysent les chantiers.

Contact Presse

Coordination pour l'ACAD - Julien Fortin
07 64 38 97 76
julien.fortin@urbanis.fr

